

LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES LAURENTIDES

**Mémoire présenté à la Commission
des États généraux sur la situation de
l'avenir de la langue française au
Québec par le Regroupement des
résolument souverainistes (RRS)**

Saint-Sauveur, le 18 octobre 2000

TABLE DES MATIÈRES

	Page
<i>Résumé</i>	3
INTRODUCTION	4
CONSTATS ET REMÈDES	
Affichage	7
Communications	10
Enseignement	12
Culture	16
CONCLUSION	17
ANNEXE A : Texte	22
ANNEXE B : Photos	
ANNEXE C : Dépliants	
ANNEXE D : Articles	

RÉSUMÉ

Si la Charte de la langue française de 1977 a été fortement mutilée, ses objectifs d'origine conservent leur pertinence et exigent un robuste remaniement. Nos constats dans les Laurentides, bien que la population y soit à 95% de langue française, sous les quatre aspects considérés: affichage et travail, communication, enseignement, culture révèlent une perte d'influence, un abatârdissement inquiétant.

Comme remède, il faut revenir d'abord à une pédagogie élémentaire de la part de l'État : des incitations constantes à la fierté par des mots d'ordre, par le langage symbolique du drapeau, de l'hymne, par des gros plans médiatiques sur nos vedettes dans tous les domaines. Que le gouvernement, le Premier-ministre en tête, entreprenne une campagne stimulante sur l'attention à la langue et à sa qualité, pavant le terrain à un événement d'importance capitale: la promulgation d'une version refondue de la Charte de la langue française, tenant compte des réalités nouvelles et assortie des grands moyens pour la faire observer. Cette application de la loi suppose une détermination irrévocable, un budget et des outlis adéquats. À quand? **Avant les prochaines élections !**

INTRODUCTION

La dernière fois que le gouvernement québécois sollicitait l'opinion générale, c'était en 1995, en vue d'écrire avec nous la constitution du pays. Aujourd'hui, il n'y a plus une minute à perdre, si nous voulons l'écrire en français et l'écrire tout court, à plus forte raison. Le rouleau compresseur du Fédéral écrase tout sur son passage, étouffant les signes de notre différence, pendant qu'ici nous débattons encore de notre identité. Nous sommes assaillis et brutalement et subliminalement, certains de nos frères de sang se prêtant aux grandes œuvres des bourreaux. Où est le chef, où sont les boucliers ? Qui osera inverser énergiquement le processus ? . . .

Reportons-nous à 1976, lorsque le P.Q. est arrivé au pouvoir avec une équipe de jeunes et brillants professionnels, il nous a semblé que le pays était à portée de main. Dès 1977, l'Assemblée nationale a créé la Charte de la langue française ou Loi 101, prélude à notre épanouissement. Le climat du Québec, particulièrement des métropoles a rapidement changé; le Québécoises et Québécois ont relevé la tête, gagnés par la fierté et la confiance. La loi 101, stigmatisant notre force, est devenue la cible du Fédéral. Elle a été tronquée petit à petit par complaisance du nouveau régime québécois au pouvoir.

Demandons-nous si maintenant cette Charte de la langue française a toujours sa pertinence ? Pour le savoir, retournons à ses objectifs initiaux: **1) permettre au peuple québécois de vivre en français et 2) donner aux arrivants d'ethnies diverses une langue de communication commune, leur permettant la compréhension du contexte québécois et par conséquent l'adhésion à la culture d'ici, enrichie par l'apport de la leur.** Sous ces deux aspects, la Charte refondue demeure un outil essentiel.

Étant donnée l'influence dont jouit toujours la minorité anglophone au Québec, celle de la majorité du Canada et de l'Amérique du Nord, la nécessité de légiférer fermement demeure, d'autant plus qu'avant la loi 101, 80% des immigrants ici s'intégraient à la minorité anglophone, comme porte d'entrée en Amérique. L'équivalence à l'unilinguisme anglophone du ROC appelle l'unilinguisme francophone au Québec. La loi s'impose chez nous pour la protection de notre société de langue française en Amérique du Nord mais également pour la pérennité du français dans le reste du monde, où l'anglais domine de plus en plus en sciences, technologies et commerce. La langue française, pôle principal de notre identité, reste la clé, avec la chaleur de notre accueil, à l'intégration des immigrants. C'est

par elle qu'ils nous connaissent, participent à notre culture y apportant des richesses de la leur et font avec nous le pacte de travailler à nos côtés au développement et à l'émancipation du Québec.

Enfin, la protection et la promotion de la langue française en Amérique se double, dans notre intérêt d'ailleurs, d'un nouvel objectif en regard de la mondialisation, celui de combattre avec tous les membres de la francophonie en faveur de l'exception culturelle.

Si l'appel qui nous a mobilisés n'est pas une feinte et qu'on a réellement l'intention de tenir compte de nos réflexions et de nos suggestions, alors, dans chaque volet, concernant la région des Laurentides, faisons d'abord les constats, puis cherchons aussitôt des remèdes spécifiques à la situation observée et enfin, passons à des considérations générales.

CONSTATS et REMÈDES

AFFICHAGE

Dans les Laurentides autrefois, la population de langue française était majoritaire, sauf dans quelques municipalités à concentration anglaise, telles: Sainte-Agathe-des-Monts, Weir, Morin-Heights, Shawbridge. Or, au cours des ans, s'effectuèrent des migrations au point que le village de Shawbridge est devenu francophone et a pris le nom de Prévost.

Il en est ainsi dans l'ensemble des Laurentides où le pourcentage des citoyens de langue française s'est accru aujourd'hui à environ 95%. Pourtant, le visage rural, fait de commerces locaux, de petites entreprises arborant des enseignes-maisons à désignation française, s'est progressivement hérissé de verrues. Des chaînes internationales à facture anglaise ont banalisé le paysage, comme beaucoup ailleurs. En outre sont apparues une multitude de raisons sociales anglaises, peu souvent accompagnées d'une désignation française d'impact visuel équivalent. Les citoyens ont parfois marqué leur opposition par démarches et pétitions, mais l'appât du gain a souvent eu raison des décideurs. Avec l'avènement

des centres commerciaux, plusieurs boutiques des rues principales ont disparu au profit de restaurants touristiques et de clubs.

Sous la rigueur initiale de la loi 101, les commerces étrangers, par de coquettes enseignes en français, conservaient aux villages leur caractère français. Pour n'en nommer que quelques-uns : Le Chrysanthème, Escale à Bangkok, La maison d'Asie, La maison du Bifthèque, Les Nuits blanches, etc. Mais avec l'arrivée de la loi 86, voici qu'apparaissent les restaurants: Moe's, Cal's Pizza, Checkmate, GIO'S vino & pasta, Bentley's, Gibby's; les clubs : Bourbon Street Club, Polar Bear's Club, Rumours (précédé de club en caractères liliputiens), Andrew's (précédé heureusement de Café Bistro en caractère d'importance équivalente) . . . les agents immobiliers : Sutton, Century 21...enfin divers magasins, modes : By American, Levi's...divers : Carquest . . . D'où le signal que l'on s'écarte même de la loi 86, autorisant les raisons sociales anglaises, à condition d'inscrire la spécificité en langue française, pour un impact visuel équivalent.

Affichage et travail

Dans les premiers ouverts des centres commerciaux, tels : les Galeries des Monts, les Trois Villages, la presque totalité des commerces, conformément à la loi 101 et en harmonie avec le milieu, s'affichaient en

français. Depuis, le centre Les Factoreries, né après la loi 86, détonne grandement offrant au regard une majorité de raisons sociales anglaises. Le personnel qui y travaille vit beaucoup en anglais et le plus souvent s'adresse aux clients, d'abord en anglais, comme avant la loi 101. (Voir en annexe B le témoignage affligeant des photos).

En général, cependant, dans les municipalités laurentiennes, les commerçants ont du personnel francophone qui, la plupart du temps, a répondu à une offre d'emploi exigeant la connaissance de l'anglais, au détriment de candidats unilingues français. La même discrimination existe d'ailleurs dans plusieurs services du gouvernement, là où l'emploi ne nécessite pas la maîtrise des deux langues. Tous ces signes extérieurs envoient aux néo-québécois le signal qu'ici on peut fonctionner en anglais comme en français. Les menus, les napperons bilingues et la publicité en accentuent davantage encore l'impression. (Voir absolument l'annexe A).

Plusieurs de nos villages sont essentiellement à vocation touristique. Or, leur principal attrait pour les gens d'ailleurs, c'est le caractère français qui dépayse et conquiert l'Américain, qui étonne l'Européen et l'Asiatique par son aspect typique et singulier, reflétant à la fois les continents américain et européen. Mais, à cause de la laxité de la loi 86, voici que

s'estompent les particularismes qui faisaient le charme de nos villages. Alerte ! . . . La proximité des États-Unis fait courir à notre exception culturelle des risques terribles. Il s'impose, dans la refonte de la loi 101, de revenir à l'affichage en français et, à titre exceptionnel, pour les chaînes internationales, que la spécificité du commerce soit identifiée en français avec un impact visuel équivalant à la marque de commerce.

COMMUNICATIONS

Sous ce rapport, une enquête nous a révélé que les institutions gouvernementales des Laurentides répondent au téléphone en français d'abord - lanque officielle nationale se doit – et l'anglais, à titre particulier existe en boutonnant un chiffre, qu'il s'agisse de l'Éducation, de la Santé, la Justice, du Tourisme et de tout le para-public : Hydro-Québec, SAC, Loto-Québec, etc. Les dépliants et prospectus sont en français ou en anglais. Parfois, seule la version anglaise n'est pas épuisée.

Quant aux compagnies d'affaires des Laurentides, elles n'utilisent au téléphone que le français. Pour ce qui est des grandes compagnies, telles : Bell ou Aéroport International de Montréal-Dorval et Mirabel, elles

répondent d'abord en français et pratiquent successivement un bilinguisme à égalité.

Parmi les compagnies régionales, plusieurs offrent des dépliants en français ou en anglais, mais, il ne leur reste souvent que la version anglaise. Par exemple, la compagnie Intra-West, à laquelle un citoyen de langue française réclame son rapport annuel l'achemine sans excuses en anglais. Une autre compagnie offre une coupon de réclame de réduction en anglais, seulement.

En somme, le bilinguisme gagne de plus en plus de terrain, parfois aussi, l'unilinguisme anglais dans les communications. Si tout fonctionnait en français, les Anglais apprendraient davantage le français comme les Canadiens-français hors Québec apprennent l'anglais. Et les immigrants, qui ont choisi de vivre ici, apprendraient la langue nationale du Québec. Le constat de cette perte de terrain exige la correction énergique de la situation en revenant à la rigueur des débuts de la loi 101 et dans la législation et dans l'application de la loi.

ENSEIGNEMENT

Le français est-il menacé dans les institutions d'enseignement laurentiennes? Oui, et de maintes façons. À titre d'exemple, nous avons des écoles de concentration en arts , musique, danse, en ski, nature, langues étrangères pour stimuler les élèves doués et prévenir ainsi le décrochage. D'autre part, à la sollicitation du ministère de l'Éducation pour des projets pédagogiques spéciaux, une de nos écoles s'est empressée de proposer l'immersion en anglais en sixième année élémentaire. Certains milieux suggèrent l'apprentissage de l'anglais en première année. D'autres, l'enseignement en anglais de différentes matières, à l'élémentaire ou au secondaire.

Par ailleurs, le français est mis en danger plus subtilement dans les écoles secondaires et collégiales, par la radio scolaire, diffusant plus largement les chansons en langue anglaise que française, par les spectacles ou les films américains, la plupart du temps choisis par les étudiants. Mais qu'en disent les professeurs ? Comment renverser la vapeur ?

Les écoles elles-mêmes offrent des spectacles d'étudiants en danse sur des chansons anglaises; en art vocal, sur des oeuvres anglaises;

comme fond sonore à une parade de mode ou une démonstration de gymnastique, paroles et musique anglaises.

On observe aussi que beaucoup d'étudiants, sans raison particulière, parlent anglais entre eux. Bien plus, bon nombre parmi eux, se proclament citoyens de l'univers, oubliant que pour se mesurer à l'univers, il faut d'abord être conscient de son identité et en connaître les racines.

Mais tout aussi mortifiant est le fait que beaucoup de jeunes ont de la difficulté à s'exprimer, le font sans la moindre honte, dans un jargon débraillé, farci d'anglicismes, de patois, de jurons.

Pour assurer l'avenir de la langue française, le gouvernement, outre la législation sur la Charte de la langue française, et particulièrement, le ministère de l'Éducation, ont à exercer un rôle d'incitation, de soutien et de promotion. Ces constats négatifs, dans le domaine de l'enseignement, découlent d'un oubli impardonnable de notre société : faire l'éducation de la **fierté**. : 1) **Fierté** de notre magnifique langue française, l'une des deux plus prestigieuses langues de communication en Occident. 2) **Fierté** de notre culture : de nos créateurs en littérature, dramaturgie, cinématographie, musique et chanson, arts visuels, etc. 3) **Fierté** de nos valeurs sociales.

La langue française ne doit pas être prise pour acquis. Ayons à son égard une exigence démesurée, puisqu'elle constitue un élément central de notre identité, qu'elle est en devenir avancé de langue commune, de ciment de la nation québécoise. Elle doit être un modèle d'expression. Pour atteindre cet idéal, il faut à tout prix, renforcer la formation linguistique orale et écrite des enseignants et en faire l'évaluation, conditionnelle à l'obtention des diplômes.

Les élèves et étudiants doivent connaître une rigueur comparable, quant à la langue parlée et écrite, dans toutes les matières et à tous les niveaux. Mais il importe de leur faire aimer d'amour ce trésor de langue maternelle et d'axer leur fierté dans ce rapport avec elle. C'est possible. Certains y arrivent. Daniel Pennac en donne le secret dans ***Comme un roman***⁽¹⁾. Pourquoi tant de désaffection pour la chose ? Pourquoi tant d'échecs en français ?

On peut remédier également à la faiblesse de la langue parlée dans les familles défavorisées. Georges Dor en fait la démonstration dans ***Anna braillé ène shot*** (Elle a beaucoup pleuré)⁽²⁾.

¹ 1. Daniel Pennac. Comme un roman, (Paris : Gallimard, Folio, 2724, 1992).

² 2. Georges Dor. Anna braillé ène shot (Elle a beaucoup pleuré). (Montréal: Lanctôt Éditeur, 1996).

En améliorant la pédagogie, l'effort demandé se relativise, le plaisir a le pas sur la contrainte. Voici quelques moyens expérimentés par des enseignants : partir de textes captivants bien écrits à la portée des élèves ; par ces textes les initier aux joies de la lecture, à la découverte de la littérature française et québécoise.

Susciter leur intérêt pour les sorties culturelles, en particulier, l'assistance aux pièces de théâtre, et en tirer tout l'impact pour faire aimer le français. Enfin, stimuler les étudiants en français à choisir comme activité parascolaire l'improvisation et le jeu théâtral afin d'améliorer leur élocution.

En regard de ce qui précède, la charte devrait donner comme fonction à l'Office de la langue française de faire, outre la promotion de la langue, celle de la qualité de la langue.

Nous souhaitons que dans la refonte de la Charte, on ne commence pas l'apprentissage de l'anglais en première année élémentaire, que l'on interdise l'enseignement des différentes matières en anglais. Il paraît essentiel d'étendre les règles de fréquentation au secteur privé; car, l'échappatoire en première année, dans les écoles, est hautement utilisé. Nous croyons que l'obligation d'étudier en français devrait s'étendre au

niveau collégial. Des statistiques montrent que, depuis la loi 86, les transferts vers l'anglais à ce niveau, se sont accrus.

CULTURE

En dépit de l'immense majorité canadienne-française, en Laurentie, l'expression culturelle se révèle hybride. Au cinéma de Sainte-Adèle où aux salles déjà existantes, on en a ajouté trois autres, en principe réservées à des films en langue française, la programmation comporte rarement plus d'un film dans notre langue. En ce qui concerne les spectacles de variétés, chansonniers, etc. l'américain noie le québécois. Cependant, presque partout dans les Laurentides, les spectacles de théâtre sont en français.

Quant aux festivals des arts, celui de Saint-Sauveur offre une facture majoritairement étrangère et attire surtout une clientèle anglaise. La promotion en est bilingue, les prospectus bilingues, non côte à côte, mais anglais et français à égalité, recto verso. Celui plus récent de Mont-Tremblant, par ailleurs, tient compte davantage du milieu majoritaire et présente nos artistes. Le dépliant offre la traduction anglaise en côte à côte.

Comme correctif, un travail d'intervention de nos citoyens s'impose. D'autre part, les subventions du gouvernement québécois devraient poser des conditions sur le contenu, sur la promotion et sur la présence aux ouvertures et clôtures d'un de ses représentants, autre que le lieutenant-gouverneur, qui sur le plan symbolique nous offense.

CONCLUSION

Jadis, pour punir l'insurrection des patriotes de 1837-38, l'Angleterre a forcé l'union des Canadiens-français avec les Anglais. À notre époque, Pierre Trudeau a fait pire, transformant les citoyens réels du Canada en une double abstraction : des francophones et des anglophones, i.e. des "parlant" l'une ou l'autre langue. Mais tous les habitants de la terre peuvent devenir francophones, qu'ils aient les yeux bridés ou le nez épaté, leur langue occasionnelle ne leur donnera pas une caractéristique. C'est pourquoi nous tenons à réintroduire la langue française dans l'être canadien-français avec toute son identité et sa réalité historique et culturelle. C'est bien de cette espèce rare et menacée en Amérique, dont il s'agit ici. Alors, à part de la nourrir et de la soigner physiquement, il faut rendre possible son développement et son émancipation. Il est de toute nécessité que les autorités du Québec défendent cette espèce menacée

contre les ennemis de l'extérieur, en les mettant à leur place; contre ses ennemis de l'intérieur, en nourrissant aussi son espoir et soignant son espérance, ainsi qu'en entretenant sa fierté.

C'est dans ce contexte que se dessine l'avenir de la langue française au Québec. La langue comme véhicule de la pensée est d'une importance cruciale. La langue des symboles de même, puisqu'elle permet les raccourcis essentiels pour générer la reconnaissance collective . Cette langue est à peu près muette dans les Laurentides et ailleurs au Québec. En effet, on arbore peu le drapeau fleurdelysé – que les Québécois, du reste, prennent encore pour le drapeau du Parti québécois. À quand le concours des poètes et des historiens pour mettre au monde l'hymne nationa, comme signe de ralliement ? Nos voisins américains , tous les jours et en tous lieux, accroissent leur sentiment d'appartenance et avivent leur fierté par le drapeau et l'hymne; l'Ontario s'y met aussi.

Alors, l'avenir de la langue est inséparable de notre avenir collectif comme groupe majoritaire québécois. Pour intégrer nos immigrants, il importe que notre esprit, notre langue, notre culture soient séduisants et donnés en partage.

En conséquence, nous demandons à notre gouvernement que le français soit reconnu comme langue nationale du Québec. De cette façon, il affirmera clairement que la société québécoise forme une nation. Dès lors, la promotion du français, à ce titre, concerne tous les Québécois, quelle que soit leur langue maternelle. Langue nationale, langue officielle, langue commune permettant la compréhension et la connaissance mutuelles, l'osmose préliminaire à l'affection réciproque et à la réalisation de la paix sociale.

Pour pallier aux constats de régression sur le territoire des Laurentides, quant aux volets observés : affichage, travail, communication, enseignement et culture, nous avons, au passage, proposé des remèdes. Il nous paraît indispensable de travailler à une refonte en profondeur de la loi 101, de corriger la multitude de glissements entraînés par la loi 86.

Rappelons-nous que le gouvernement, qui a concocté cette loi 86, de même que les médias qui l'ont orchestrée, ont fait passer cette loi pour une loi portant essentiellement sur l'affichage alors qu'elle sabordait des dispositions fondamentales relatives à la langue de travail, de l'enseignement, de la justice et de la loi. pour filer doux devant l'ostracisme, né d'un complot du Fédéral et de la Cour suprême.

La nouvelle charte que nous souhaitons doit être empreinte de fermeté, avoir du mordant, une limpidité pratique (prévenant ambiguïtés ou dérives). Elle doit être déclarée d'ordre public, i.e, que le gouvernement voie à son application plutôt qu'elle ne soit soumise au signalement d'infraction par les citoyens.

Bref, on se doit de mettre au point une charte vigoureuse, impérative, salvatrice, doublée **des outils adéquats** pour en assurer l'observation : organismes, personnel et budget. Et cela, **avant les prochaines élections!** Il faudrait revenir à deux organismes différents et neutres (à l'abri des interférences politiques) : celui de la Protection de la langue française pour la fonction ad hoc et celui de l'Office de la langue française pour la diffusion du français avec les pouvoirs de traduire les dispositions de la loi en règlements.

Enfin, cette charte devra tenir compte des transformations de la société. Elle devra légiférer dans le domaine des communications et de toutes les technologies nouvelles. Elle imposera aux compagnies de mettre en tout temps sur le marché une version française des logiciels créés en anglais, de même que des jeux électroniques, des inscriptions françaises sur les appareils et des modes d'emploi en français pour les

automobiles, téléviseurs, appareils ménagers, appareils électroniques de toute espèce.

Étant donné l'aspect vital de la protection de la langue française, on ne devrait pas hésiter à sortir des jugements biaisés de la Cour suprême et utiliser la clause "nonobstant".

Puisque nous prenons et désirons prendre des mesures énergiques pour la protection de la nature, considérons que la langue française mérite un respect analogue.

STRATÉGIE

Avant la sortie officielle du Rapport des États-Généraux, i. e. le plus tôt possible, nous suggérons une campagne sur la beauté de la langue française, sur l'attention à porter à sa qualité par des concours d'écriture, des débats oratoires, des dictées compétitives couronnés par des prix, autant pour les adultes que pour les jeunes dans les écoles.

Au moment de la publication du rapport, que le gouvernement fasse dans les media la pédagogie de la future charte, expliquant de façon

convaincante la genèse de la loi 101, la nécessité géosociale d'une charte de la langue française, dont le renforcement s'impose en fonction du terrain perdu et la modernisation, en vertu de l'évolution de la société.

ANNEXE A

À propos de dépliants, de prospectus, de promotion, émanant des ministères québécois et d'organismes municipaux, il faut relever certains mérites comme certaines faiblesses.

Ainsi, le ministère des Transports, Tourisme Québec et Vélo Québec publient une carte intitulée « La route verte » à l'intention des cyclistes pour un tour du Québec. C'est magnifique et précieux ! Il est à déplorer toutefois que la jolie enseigne de la balise ne comporte pas la fleur de lys.

Une autre initiative, cette fois du ministère de l'Agriculture , des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que des MRC – Laurentides et Pays d'en-Haut, consiste en un napperon remarquable faisant la promotion des fermes, serres, jardins, pisciculture et spécialités alimentaires sur les routes des Laurentides. Ce napperon, distribué dans les restaurants francophones et allophones, ajoute au plaisir de l'exotisme celui du constat

de la tendance à l'intégration du propriétaire. Cette splendide manière de faire la promotion de la langue française, des richesses des Laurentides, sous le signe du drapeau du Québec, devrait être retenue et multipliée comme une forme d'incitation efficace.

À souligner encore, un fascicule « Plongez au cœur des Laurentides » qui décrit les plaisirs sportifs sur la carte des Laurentides avec photos couleur et mise en page invitante. Il émane des bureaux touristiques des MRC des Pays-d'en-Haut, de la CLD et de l'ATI. Inadmissible, toutefois, que le pictogramme, bien en vue, soit la feuille d'érable rouge et verte plutôt que la fleur de lys. Cette signature maladroite, ce pictogramme est aussi une langue, celle de l'appartenance de la MRC au Canada plutôt qu'au Québec.

La langue des symboles contagieux, comme ci-devant mentionnée, n'est pas très parlée dans les Laurentides. À peu près pas de drapeaux fleurdelysés. Les Français viennent dans nos villages touristiques pour une « escapade » au Canada. Par quel signe verraient-ils qu'ils sont au Québec, eux qui pourtant reconnaîtraient dans le drapeau fleurdelysé leur parenté avec nous.

N.B. : Les annexes B – C - D n'apparaissent pas sur cette disquette.